



Ca chauffe un peu de trop!!!

Par **jean jean56**, le **26/01/2011 à 11:49**

Bonjour,
voilà il y a une prise électrique qui a cramé dans l'appartement suis en obligation de le changer à mes frais ou c'est à l'agence de le faire ??merci de votre réponse!!

Par **mimi493**, le **26/01/2011 à 12:21**

Amha, c'est une dépense d'entretien donc à votre charge.
Mais ce qui devrait vous inquiéter c'est pourquoi elle a cramé (histoire de ne pas mourir dans l'incendie de votre appartement)

Par **fabienne034**, le **26/01/2011 à 13:51**

la prise est à votre charge mais le fil qui arrive jusqu'à la prise si c'est lui qui a "cramé" est à la charge du bailleur

pour tout savoir sur les charges locatives

<http://www.fbls.net/charges-locatives.htm>

pour tout savoir sur le bail

<http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>

Par **jean jean56**, le **27/01/2011** à **11:48**

merci de vos reponses ca eclaire ma lampe enfin ma lanterne allez a plus pour une autre question si on ne fini pas tout cuit dans l appartee !!!!!